

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET (SERVICES DE CONSEIL-SELECTION DES FIRMES)

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

NOM DU PAYS : BURUNDI

NOM DU PROJET : PROJET ENERGIE SOLAIRE DANS LES COMMUNAUTES RURALES « PROJET SOLEIL NYAKIRIZA »

N° du Don : IDA 5670

L'INTITULE DE LA MISSION DE CONSULTANT : RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE DEVELOPPER UNE STRATEGIE NATIONALE DE GESTION DES DECHETS ELECTRONIQUES ET CONCEVOIR LES INTERVENTIONS LIEES AU PROJET POUR LES COMPOSANTES 1 ET 3 QUI SONT LIEES AUX POINTS DE COLLECTE ET AUTRES:

N° de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : BI-SOLEIL PIU-420026-CS-CQS

Le Gouvernement du Burundi a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet Energie Solaire dans les communautés Rurales – Projet SOLEIL-NYAKIRIZA, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **développement d'une stratégie nationale de gestion des déchets électroniques et concevoir les interventions liées au projet pour les composantes 1 et 3 qui sont liées aux points de collecte et autres**

Les services de consultants (« les services ») comprennent :

-  d'élaborer une politique dotée d'une stratégie Nationale doté d'un plan d'action de Gestion des Déchets d'Equipements Electroniques au Burundi et un chronogramme pour sa mise en œuvre et un plan de financement pour sa mise en œuvre.
-  de concevoir des interventions concrètes et urgentes liées au Projet pour les Composantes 1 et 3.

Le temps imparti pour cette activité est estimé à 82 jours, la période de réalisation de l'étude s'étend de septembre 2024 à novembre 2024, la date de début prévue pour la mission est septembre 2024

Les termes de référence détaillés (TdR) pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous ou par courriel **ou sur site Web: www.nyakiriza.bi**

Siège du Projet SOLEIL NYAKIRIZA

Quartier Industriel,

5, Avenue de l'Agriculture

Courriel : sammacumi@gmail.com avec copie à

nhavyarimana66@gmail.com, nhavyarimana@nyakiriza.bi et

bernardbizindavyi@yahoo.fr

Le Projet d'Énergie Solaire dans les Communautés Rurales – Projet SOLEIL-NYAKIRIZA invite maintenant les cabinets de consultants éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- a) **Avoir une expérience avérée en élaboration des documents de politiques et de stratégies en général, et particulièrement en rapport avec la gestion des déchets électroniques et électriques.**
- b) **Avoir réalisé avec succès au moins une mission en élaboration d'un plan ou d'une stratégie de gestion des déchets électroniques et électriques ou des documents similaires, notamment l'élaboration des documents de gestion des déchets électroniques et électriques avec des contrats de prestation ou des attestations de bonne fins d'exécution à l'appui**

Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de septembre 2023 («Le Règlement»), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de ***Sélection Fondée sur la Qualification des consultants (CQS)*** conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » de Septembre 2023 («Le Règlement») énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 7h 30 à 17h 30 ou par courriel à adresser à sammacumi@gmail.com et copié nhavyarimana66@gmail.com, nhavyarimana@nyakiriza.bi et bernardbizindavyi@yahoo.fr

Les manifestations d'intérêt doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par mail) au plus tard le 2 Mai 2024 à 17h30 avec mention :

MANIFESTATION D'INTERET POUR RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE DEVELOPPER UNE STRATEGIE NATIONALE DE GESTION DES DECHETS ELECTRONIQUES ET CONCEVOIR LES INTERVENTIONS LIEES AU PROJET POUR LES COMPOSANTES 1 ET 3 QUI SONT LIEES AUX POINTS DE COLLECTE ET AUTRES:

À l'attention de : Monsieur Samuel MACUMI, Coordonnateur ai du Projet

Tél : 257 61 28 08 28

Quartier Industriel

5, Avenue de l'Agriculture

Courriel : sammacumi@gmail.com avec copie à

nhavyarimana66@gmail.com et nhavyarimana@nyakiriza.bi

bernardbizindavyi@yahoo.fr